

décalration de surendettement

Par Nico du 24, le 20/01/2010 à 14:17

Bonjour,

Je viens d'etre assigné à comparaitre au tribunal par un créancier, je suis en profession liberale depuis juillet 2009, si je declare un surendettement quels sont les conséquences pour mon activité liberale. D'autre part quels sont les solutions envisageable pour eviter le tribunal.

Merci d'avance